

Ethiopie



- chiffres clés
- Superficie en milliers de km² : 1 104
 - Population en milliers (2001) : 64 459
 - PIB par hab. en dollars (2001) : 97
 - Espérance de vie (2000-2005) : 43.3
 - Taux d'analphabétisme (2001) : 60.4

Ethiopie

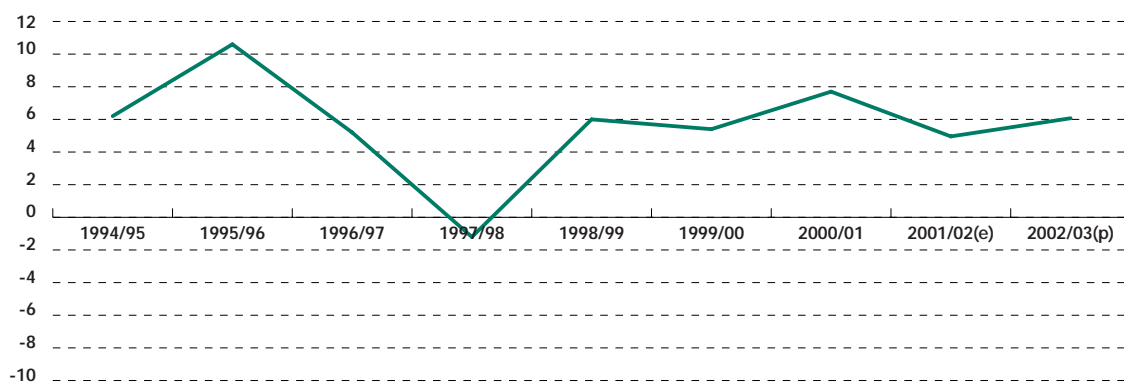
L'ÉTHIOPIE CONNAÎT UNE CROISSANCE économique régulière avec, en 2000/01, un PIB réel atteignant 7.9 pour cent, contre une moyenne annuelle de 4.8 pour cent depuis 1994/95. Néanmoins, malgré cette progression de l'économie, le revenu par habitant ne cesse de baisser, et ce depuis 1997/98. La croissance du PIB devrait ralentir en 2001/02, pour passer à 5 pour cent, avant une nouvelle accélération (6 pour cent en 2002/03). Pour sa part, le revenu par habitant devrait continuer de décliner dans un avenir proche. Conformément aux engagements pris au titre du CSRP (cadre stratégique de réduction de la pauvreté), les autorités ont placé la lutte contre la pauvreté au centre de leur stratégie de développement à moyen terme. La gestion de l'économie éthiopienne s'améliore, comme en témoigne la prudence adoptée dans la politique

budgétaire et monétaire. Concernant les dépenses publiques, l'État est notamment parvenu à alléger son budget de la défense pour étoffer celui de la lutte contre la pauvreté. Cependant, la difficulté à maîtriser les dépenses compromet l'avènement d'une stabilité budgétaire. De nouvelles augmentations des dépenses publiques devraient annuler les surcroîts de recettes, participant à l'aggravation du solde budgétaire à brève échéance. En revanche, la prudence qui entoure la politique monétaire ralentit l'expansion des agrégats monétaires, concourant à la baisse de l'inflation ainsi qu'à la stabilité des taux d'intérêt et du taux de change du birr. La position extérieure de l'Éthiopie est par ailleurs sensible aux

Les nouvelles orientations budgétaires de l'Éthiopie sont marquées par un glissement des dépenses de la défense vers des mesures de lutte contre la pauvreté

167

Figure 1 - Taux de croissance du PIB réel^a



a - L'échelle est différente de celle utilisée pour les autres pays de l'étude, car la croissance du PIB a été supérieure à 10 pour cent.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités locales.

fluctuations internationales du cours du café. Les récents reculs des cours se sont traduits par une compression des recettes à l'exportation et une détérioration des termes de l'échange. Cependant, en 2000/01, la contraction des importations et la progression des transferts courants ont contribué à améliorer la situation du compte courant. On prévoit un creusement supplémentaire du déficit commercial, avec une augmentation des importations plus rapide que celle

des exportations. Ayant atteint en novembre 2001 le point de décision dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), l'Éthiopie devrait bénéficier d'un allègement significatif de sa dette. Depuis qu'il a choisi la voie de la libéralisation, au début des années 90, le gouvernement fait figurer la privatisation en bonne place sur son programme de réforme. Ce processus a commencé en 1994. En avril 2002, l'État s'était séparé de quelque 200 entreprises,

et entendait en céder 113 autres à l'horizon 2003/04, objectif toutefois peu réaliste vu la lenteur du processus. Il n'est pas non plus certain que le gouvernement dispose d'un échéancier précis pour l'achèvement de ce programme. Enfin, l'environnement politique en Éthiopie est relativement stable et les pouvoirs publics paraissent déterminés à renforcer la gouvernance et les institutions démocratiques. Les relations avec les pays voisins se sont améliorées et, même si l'heure n'est pas encore à la normalisation avec l'Érythrée, la paix continue de prévaloir entre les deux anciens belligérants.

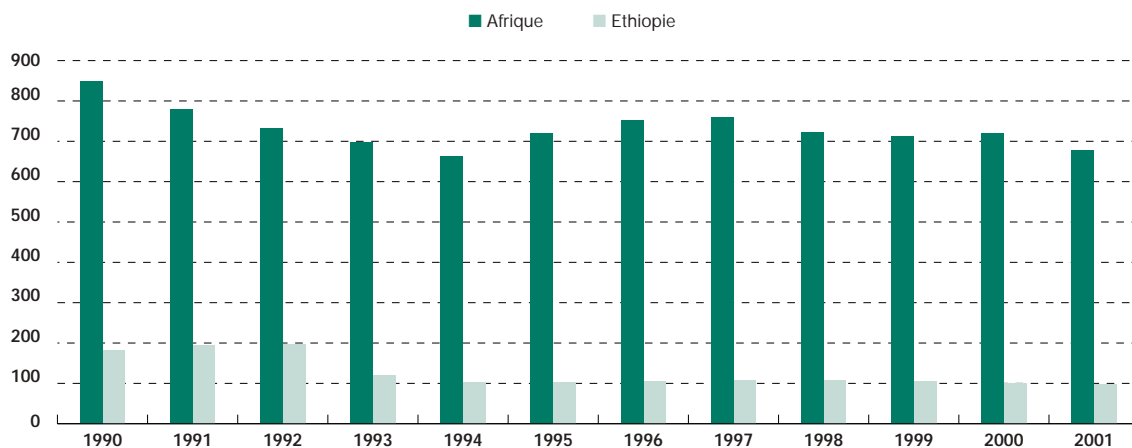
Développements économiques récents

Depuis la fin du conflit avec l'Érythrée, en 2000, l'Éthiopie connaît une croissance économique régulière. En 2000/01, le PIB réel a conservé sa trajectoire ascendante, à 7.9 pour cent, contre 5.4 pour cent en 1999/00 et une moyenne annuelle de 4.8 pour cent entre 1994/95 et 1998/99. Trois facteurs ont contribué à l'accélération observée en 2000/01. Tout d'abord, les récoltes ont été nettement meilleures qu'au cours des quatre campagnes précédentes. Ensuite, l'accroissement de l'aide extérieure constaté après la fin de la guerre a permis au pays de supporter la réduction de ses recettes à l'exportation. Enfin, la stabilité macro-économique a eu des effets favorables, qui se traduisent par une diminution du déficit budgétaire et un gonflement

moins rapide des agrégats monétaires. Néanmoins, la progression constatée en 2000/01 n'a pas suffi à inverser la tendance décroissante du revenu par habitant, qui perdure depuis 1997/98.

Tous les secteurs de l'économie ont concouru à la forte croissance de la production totale en 2000/01. L'agriculture a conservé son rôle dominant, atteignant 45.1 pour cent du PIB, contre 43.6 pour cent en 1999/2000. Due en grande partie à l'amélioration des conditions météorologiques, la progression de ce secteur en termes réels atteint 11.5 pour cent, contre 2.9 pour cent en 1999/2000. Ce sont les cultures vivrières qui ont le plus contribué à cette hausse : malgré des pluies tardives et irrégulières à la fin 2001 dans les zones céréalières du centre et du Sud, la récolte de la saison principale des pluies, ou *meher*, a été supérieure à la moyenne. Avec 16.5 millions de tonnes, celle-ci progresse de 25 pour cent, soit plus qu'au cours des quatre campagnes précédentes. La persistance de conditions favorables en 2002 a également permis une bonne récolte pendant la saison secondaire des pluies (le *belg*, de mars à mai). Il faut souligner que l'Éthiopie a adopté des solutions totalement originales pour faire face à la sécheresse qui la frappe de manière endémique. Certaines régions septentrionales du pays, cruellement touchées par la famine il y a une génération, sont maintenant à même d'exporter leurs surplus. Un projet unique lancé dans la région d'Axoum vise à conserver l'eau et à améliorer la fertilité des sols en entourant les

Figure 2 - PIB par habitant en Éthiopie et en Afrique (en dollars courants)

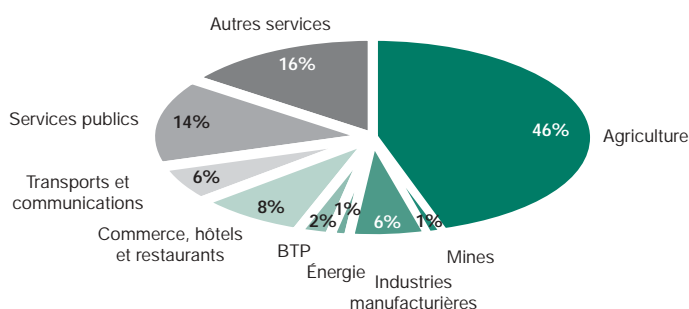


Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

champs de murets pour éviter l'érosion, en mettant fin au surpâturage et en remplaçant les engrais chimiques par du compost. Néanmoins, les évaluations menées dans les principales régions céréalières par la Commission nationale de prévention et de préparation aux désastres (DPPC) révèlent une pénurie de semences traditionnelles de maïs. Les exploitants se trouvent ainsi contraints à planter des hybrides de deuxième et troisième génération, ce qui pourrait entraîner une baisse des rendements de 40 pour cent en cas d'épandage d'engrais et davantage encore en l'absence de tels intrants. Le belg 2002 du maïs pourrait donc donner des résultats très inférieurs à ceux du belg 2001. Par ailleurs, l'amélioration récente de la production alimentaire n'empêche pas l'Éthiopie d'avoir encore besoin d'une abondante aide alimentaire. L'insécurité alimentaire reste chronique dans certains districts de l'Est du Tigré, ainsi que dans l'Amhara et l'Oromo, qui ont besoin de plus de cinq mois d'aide alimentaire par an. Outre la faiblesse générale de la production agricole dans ces provinces, l'insuffisance des infrastructures gêne toujours l'acheminement des denrées des zones excédentaires vers celles souffrant de pénurie. Alors que les cultures vivrières sont en progression, la production de café, principale culture de rapport du pays, a poursuivi en 2000/01 le déclin amorcé trois années auparavant. Elle a ainsi reculé de 3.9 pour cent en 2000/01, passant à 221 000 tonnes contre 230 000 en 1999/2000. Cette tendance s'est accentuée au premier trimestre 2001/02 : moins 35 pour cent par rapport à la période correspondante de 2000/01. La dégradation persistante des cours internationaux du café contribue à faire baisser les prix acquittés aux

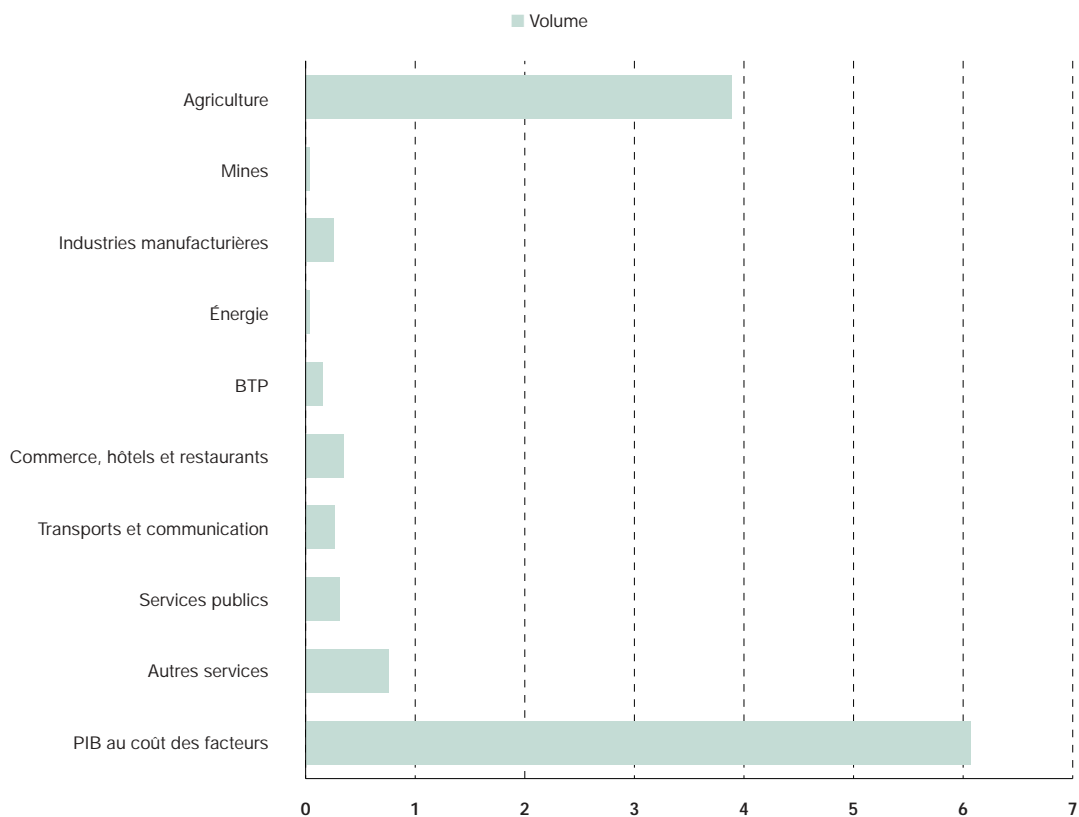
producteurs, ce qui dissuade fortement ces derniers d'améliorer leur production. Le bilan de trois années de chute des prix du café à la fin 2000/01 indiquait une perte de 37 pour cent. Au premier trimestre 2001/02, ces prix ont encore perdu 3 pour cent par rapport à la moyenne de 2000/01. L'évolution est identique sur le marché intérieur : après avoir décliné de 14.1 pour cent en 1998/99, les prix versés aux producteurs se sont maintenus à 11 510 birrs la tonne en 1999/2000, avant de reperdre 18.3 pour cent en 2000/01 (à 9 406 birrs la tonne). Au premier trimestre 2001/02, ils ont encore cédé 13.9 pour cent, pour s'établir à 8 099 birrs. Les pouvoirs publics ont montré leur préoccupation face à la situation du secteur du café en adoptant plusieurs dispositions : *i)* la taxe de 6 pour cent qui frappe les exportations de café ne sera pas collectée si les prix à l'exportation tombent en deçà de 0.70 dollar la livre pour le café non lavé et 1,05 dollar pour le café lavé (les cours sont inférieurs à ce seuil depuis août 2000 et les taxes en question n'ont pas été perçues depuis mai 2001) ; *ii)* l'impôt à la source de 5 pour cent, prélevé sur les revenus des exportations de café, a été suspendu ; et *iii)* en Éthiopie même, les restrictions sur la vente de café de qualité exportation et sur le transfert de cette denrée d'une région à l'autre ont été assouplies. En outre, afin d'éviter les pénuries de liquidités, les banques créancières des intermédiaires (ou grossistes) ont accepté de refinancer leurs prêts en fonction des besoins. Cette dernière mesure profite également aux petits producteurs, dont les grossistes financent souvent l'activité. Enfin, l'organisme responsable du café et du thé (*Coffee and Tea Authority*) encourage les exportateurs à adapter leurs prix aux conditions actuelles du marché.

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2000/01



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités locales.

Figure 4 - Contribution à la croissance du PIB en 2000/01



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités locales.

Les autorités font également d'autres efforts pour favoriser la production et l'exportation. Nous en citerons trois : *i)* accroissement des exportations de café lavé, qui se vend plus cher et dont la part est passée de 17 à 24 pour cent des exportations de café entre 1996/97 et 2000/01 ; *ii)* préparation d'un mécanisme de certification pour le café éthiopien biologique ; et *iii)* réduction de la participation de l'État dans le secteur et possible renonciation au système d'enchères au profit d'une bourse des matières premières pour les exportations de café.

L'industrie a représenté 10.5 pour cent du PIB en 2000/01, contre 8.8 pour cent l'année précédente, et enregistré une croissance de 5.8 pour cent (contre seulement 1.9 pour cent en 1999/2000). Cette progression tient en partie au succès du programme de privatisations, qui a permis de relancer des unités jusqu'ici en sommeil dans les domaines manufacturier et agro-alimentaire. Cependant, elle résulte surtout

d'un redressement de la production agricole, qui a accru l'offre de produits de base, en particulier pour l'agroalimentaire. Dans les industries manufacturières, l'expansion a atteint 5.4 pour cent en 2000/01, contre 3.6 pour cent l'année précédente. Les mines ont continué de se développer à vive allure pour atteindre 8.9 pour cent, sans pour autant renouer avec les 9.5 pour cent de 1999/2000. Leur contribution au PIB reste néanmoins minimale : seulement 0.5 pour cent en 2000/01, ce qui montre bien que ce secteur est encore loin de son potentiel.

La part des services dans le PIB était de 44.4 pour cent en 2000/01, en légère baisse par rapport aux 45.6 pour cent de 1999/2000. La croissance de ce secteur s'est également ralentie, passant de 9.0 pour cent en 1999/2000 à 4.8 pour cent l'année suivante. En 2000/01, les services de distribution atteignaient 14.7 pour cent du PIB, contre 29.7 pour cent pour les autres catégories de services. La croissance de ce secteur

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
Formation brute de capital	16.4	16.3	15.3	18.0	21.4	21.6
Secteur public	7.5	7.9	5.3	8.9	11.7	11.9
Secteur privé	9.0	8.4	9.9	9.2	9.7	9.8
Consommation totale	92.6	98.6	100.1	97.8	95.9	96.8
Publique	11.9	18.5	23.2	17.5	18.2	17.6
Privée	80.7	80.2	76.8	80.2	77.7	79.2
Demande extérieure	-9.0	-14.9	-15.3	-15.8	-17.3	-18.5
Exportations	14.5	14.2	15.5	15.4	17.1	17.3
Importations	-23.5	-29.1	-30.8	-31.2	-34.4	-35.7

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

en 2000/01 a principalement été tirée par les services sociaux, en particulier l'éducation et la santé, qui ont bénéficié de ressources accrues. Les activités d'éducation ont progressé de 13.1 pour cent en 2000/01, contre 8.8 pour cent en 1999/00. De leur côté, les services de santé ont augmenté de 8.0 pour cent, alors qu'ils avaient connu un recul à peu près équivalent l'année précédente.

Pour 2001, la composition de la demande fait apparaître un recul significatif de la consommation totale dans le PIB. Ce phénomène est exclusivement dû à une baisse de la consommation publique, consécutive à la fin de l'état de guerre. La paix a permis en effet de consacrer davantage de ressources productives à l'investissement, en particulier dans le privé. Cette diminution de la consommation publique devrait se maintenir en 2001/02 et en 2002/03 entraînant, pour ces deux exercices, une hausse de l'investissement brut.

néanmoins tombé de 11.4 à 5.7 pour cent du PIB entre 1999/2000 et 2000/01, sous l'effet conjugué d'une hausse des recettes et d'une plus grande maîtrise des dépenses. Cette embellie a été possible, malgré une situation de trésorerie jugée précaire par les pouvoirs publics du fait de recettes légèrement en deçà des prévisions et de l'incertitude qui planait sur le versement de fonds par les bailleurs. Cependant, l'exécution du budget 2000/01 se distingue avant tout par la réorientation réussie des dépenses, qui se détournent de la défense pour privilégier la lutte contre la pauvreté. Même si les finances publiques doivent bénéficier de mesures destinées à accroître les recettes, la hausse projetée des dépenses pour 2001/02 et 2002/03 se traduira par une nouvelle détérioration du solde budgétaire. Le déficit primaire devrait atteindre, selon les estimations, 7.4 pour cent du PIB en 2001/02, puis 7.2 pour cent en 2002/03.

171

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

Depuis la fin de la guerre, en 2000, l'Éthiopie a entrepris d'assainir ses finances publiques. Cependant, les progrès dans cette voie sont entravés par certaines faiblesses du système de gestion des dépenses. Ces difficultés tiennent principalement au degré de décentralisation dont jouissent les régions ; aux insuffisances de l'administration, en particulier à l'échelon régional ; et au manque de moyens informatiques. Le déficit budgétaire global est

Les recettes totales de l'État sont passées de 21.6 à 24.6 pour cent du PIB entre 1999/2000 et 2000/01, grâce à un surcroît de prélèvements et de dons extérieurs. Cette amélioration s'est poursuivie au début de l'exercice 2001/02 : au premier trimestre 2002, les pouvoirs publics ont fait savoir que l'exécution du budget se déroulait mieux que prévu, avec des recettes supérieures aux projections. Grâce aux réformes fiscales, celles-ci sont en effet passées de 12.4 à 14.3 pour cent du PIB entre 1999/2000 et 2000/01. L'État a d'ailleurs décidé d'accélérer le mouvement. La collecte ne relève plus du ministère des Finances et du Développement économique, mais d'un ministère à part entière, dont la mission consiste à améliorer la perception et à lutter

contre la fraude fiscale. Après le relèvement de la taxe sur le chiffre d'affaires et la suppression de la surtaxe sur les importations, en 2000, une loi sur la taxation forfaitaire et un impôt de 5 pour cent sur les importations, prélevé à la source, sont entrés en vigueur en février 2001. Le mois suivant, le parlement a voté l'introduction d'un numéro d'identification des contribuables, afin de renforcer les pouvoirs des trésoreries. Un groupe de travail pour l'application de la réforme fiscale a également été créé. L'unité spécialement chargée des gros contribuables est opérationnelle depuis juillet 2001. En octobre de la même année, un projet de loi sur la TVA a été présenté au parlement, en vue d'une introduction en janvier 2003. Ces dispositions bénéficient de l'assistance du FMI, ce qui accroît leur probabilité de mise en œuvre. Afin de préparer le pays à l'entrée en vigueur de la TVA, l'État a lancé, dès le début 2002, un certain nombre d'opérations, parmi lesquelles la conception et l'informatisation d'un système d'immatriculation des contribuables ; la mise en place de services à l'attention de ces derniers, d'un processus de remboursement et d'imputation, et d'un mécanisme d'audit ; et la réalisation de campagnes de publicité et de sensibilisation. En juin 2002, le gouvernement a présenté au parlement une loi rectificative du code des impôts, qui renforce les procédures d'application des textes, améliore le régime des sanctions en vue d'une collecte plus efficiente et organise le recouvrement des arriérés d'impôt sur le revenu. Ces dispositions devraient

contribuer à l'amélioration des recettes, estimées à 15.8 pour cent du PIB en 2001/02 et à 16.0 pour cent en 2002/03. En conséquence, le total des recettes publiques devrait avoisiner 26 pour cent du PIB en 2001/02 et se maintenir à ce niveau l'année suivante.

Côté affectations, les autorités sont parvenues en 2000/01 à consacrer davantage de fonds à la lutte contre la pauvreté alors même que leurs dépenses totales passaient de 33.1 à 30.4 pour cent du PIB entre 1999/2000 et 2000/01. La lutte contre la pauvreté s'est concentrée sur l'amélioration des services ayant une incidence sur le développement humain (santé et éducation) et sur les opportunités et l'efficacité des activités génératrices de revenu (en particulier dans l'agriculture et les infrastructures routières). Le budget consacré à ces priorités est passé de 4.5 à 5.2 pour cent du PIB entre 1999/2000 et l'exercice suivant. Les investissements sont eux aussi en hausse, de 6.6 à 9.6 pour cent du PIB. L'État a également pratiquement doublé la rémunération minimale des fonctionnaires (de 105 à 200 birrs), augmentation qui a pris effet à compter de janvier 2002. Dans le cadre du programme de gestion et de maîtrise des dépenses, les autorités ont mis en place un plan global à court et moyen termes afin d'améliorer l'établissement et l'exécution du budget, ainsi que la reddition des comptes aux échelons fédéral et régional. Le gouvernement s'était fixé pour objectif de consolider les budgets de ces deux échelons de gouvernement – y compris tous les fonds et comptes

Tableau 2 - Opérations financières de l'État^a (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
Recettes totales (avec dons)^b	20.8	21.5	21.6	24.6	26.4	26.1
Recettes fiscales	11.5	11.4	12.5	14.3	15.8	16.0
Dons	3.3	3.3	3.3	5.1	5.2	4.8
Dépenses totales (et prêts nets)^b	24.8	31.9	33.1	30.4	36.1	35.5
Dépenses courantes	15.5	21.7	26.5	20.0	23.3	22.7
<i>Sans les intérêts</i>	12.9	19.7	24.3	17.9	21.0	20.5
Salaires	5.6	6.0	6.8	6.9	7.9	7.3
Paiements d'intérêts	2.6	2.1	2.2	2.1	2.3	2.2
Dépenses en capital	9.3	10.2	6.6	9.6	12.8	12.9
Solde primaire	-1.4	-8.4	-9.3	-3.7	-7.4	-7.2
Solde global	-4.0	-10.5	-11.5	-5.7	-9.7	-9.4

a. L'exercice budgétaire démarre le 1^{er} juillet.

b. Seuls les principaux postes sont pris en considération.

Source : Estimations et projections des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

extrabudgétaires – pour l'exercice précédent comme pour celui en cours, avant fin 2002. Les dépenses publiques n'en sont pas moins orientées à la hausse. Pour 2001/02, elles devraient s'établir, au total, à 36.1 pour cent du PIB, avant de décroître légèrement, à 35.5 pour cent en 2002/03.

Cherchant de longue date à endiguer l'inflation et à respecter les normes internationales de réserves, la politique monétaire éthiopienne est restée inchangée en 2000/01. Les avoirs intérieurs nets sont restés le principal outil monétaire de la Banque nationale d'Éthiopie (NBE). En 2000/01, le gouvernement a continué de stériliser les excédents de liquidité en circulation et pris des mesures pour adopter des outils de gestion indirecte de la masse monétaire. L'État a également avancé vers la libéralisation des taux d'intérêt et du marché des changes. Soucieuse de recourir davantage à la gestion monétaire indirecte et de réduire les excédents de liquidité, la NBE a émis en novembre 2000 un emprunt à deux ans, sur lequel est venue se porter la majorité des réserves excédentaires du système bancaire. Les pouvoirs publics procèdent également à des adjudications bihebdomadaires de bons du Trésor, afin de lever des fonds ou d'intervenir à la marge sur la liquidité. C'est également pour gérer plus aisément la liquidité que la NBE a introduit en mars 2001 un mécanisme de réescompte de certains titres de la dette publique. Conjugués à la prudence budgétaire des autorités, ces changements ont contribué à ralentir la croissance de la masse monétaire au sens large : 9.5 pour cent en 2000/01, contre 14 pour cent sur l'exercice précédent. Depuis lors, le gonflement des agrégats s'est poursuivi à un rythme modéré : 3.6 pour cent au premier trimestre 2001/02, ce qui cadre avec l'objectif annuel de 11.1 pour cent. En 2000/01, les crédits nets de la NBE à l'État ont rapidement diminué, de 30 pour cent, à mesure que les pouvoirs publics se tournaient vers les banques commerciales pour leur financement. Ayant accru leurs ventes de titres de la dette publique, les établissements financiers ont vu leurs excédents de réserves tomber de 29.6 pour cent des dépôts en septembre 2000 à 5.3 pour cent en juillet 2001. Ce taux est toutefois remonté à 9.7 pour cent en septembre 2001 avant de redescendre à 5.2 pour cent à la fin du mois suivant. Les taux d'intérêt sont demeurés stables

sur l'ensemble de l'exercice 2000/01. L'intérêt servi sur le bon du Trésor de référence, à 91 jours, a été de l'ordre de 3 pour cent en 2000/01, contre une moyenne de 3.6 pour cent en 1999/2000. Le taux moyen de l'épargne déposée auprès des banques commerciales ne s'est guère lui non plus éloigné en 2000/01 des 6 pour cent de l'année précédente. On note toutefois une légère augmentation du taux moyen des prêts des banques commerciales, à environ 14 pour cent, contre 13.5 pour cent en 1999/2000. Ce phénomène tient au manque de concurrence dans le système bancaire. Sous l'effet de la croissance modeste des agrégats monétaires et, surtout, d'une production agricole et d'une aide alimentaire accrues, les prix à la consommation ont reculé de près de 7 pour cent en 2001. Ce scénario devrait se répéter en 2002. L'inflation devrait néanmoins repartir à la hausse en 2003, à 4.3 pour cent, du fait d'un regain d'activité économique.

Côté changes, l'Éthiopie cherche à instaurer un marché flexible, et le gouvernement poursuit sur la voie de la suppression des restrictions, dans la perspective d'une plus grande efficacité et d'un fonctionnement sans à-coups. En mars 2001, la NBE a levé les restrictions qui pesaient sur l'achat de devises destinées aux vacances et aux études. Il a ensuite mis fin à l'adjudication hebdomadaire de blocs de devises, remplacée en octobre 2001 par un marché interbancaire. Le gouvernement s'est engagé à limiter à 2 pour cent l'écart entre les taux acheteur et vendeur de la NBE et ceux pratiqués par les banques commerciales. Enfin, le birr a peu fluctué, perdant seulement 2.9 pour cent de sa valeur face au dollar en 2000/01. Il en a été de même au début de l'exercice 2001/02, avec un repli de seulement 0.7 pour cent au premier trimestre 2002.

Position extérieure

L'Éthiopie continue de libéraliser ses échanges en abaissant progressivement la moyenne de ses tarifs douaniers. Toutes les taxes à l'exportation ont été éliminées, sauf celle pratiquée sur le café dans des circonstances spéciales. Début 2002, le gouvernement a lancé une étude sur la protection effective, car il envisage de ramener la moyenne des droits à l'importation de 19.5 à 17.5 pour cent en janvier 2003.

Il entend également abaisser le taux maximal (qui est de 40 pour cent actuellement) et faire passer le nombre des rubriques de sept à quatre.

La balance des paiements a souffert de la baisse des cours internationaux du café constatée depuis trois ans. Ces reculs ont contribué à détériorer les termes de l'échange et les recettes à l'exportation du pays. Le total des exportations de marchandises a diminué d'environ 9 pour cent, passant de 486 millions de dollars en 1999/2000 à 441 millions en 2000/01, cette baisse étant exclusivement due au café. En valeur, les

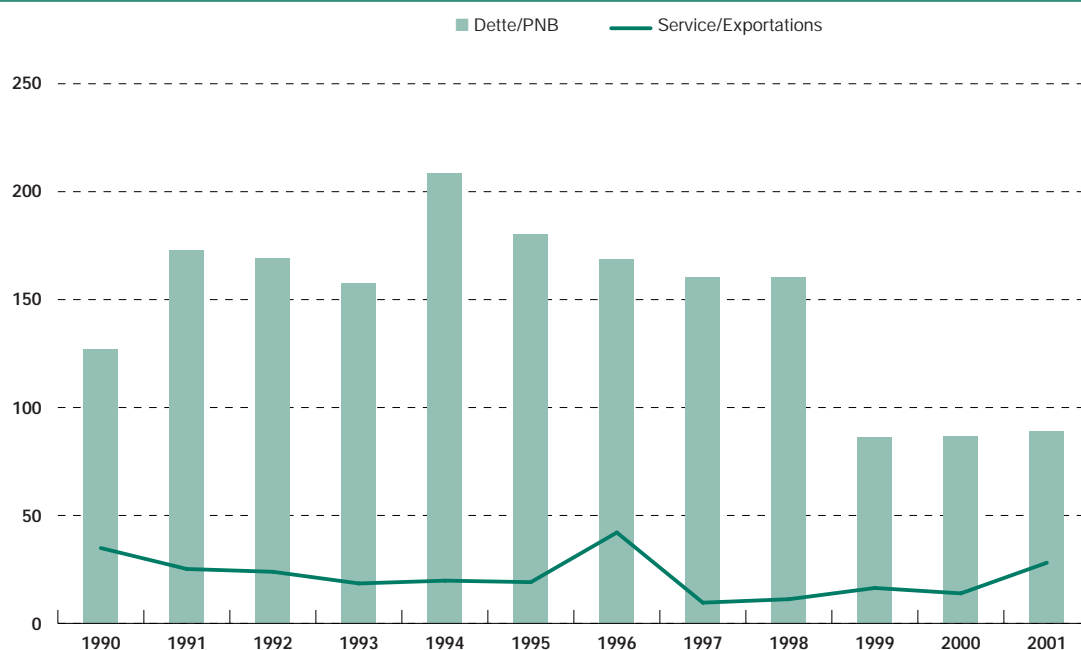
exportations de cette denrée ont chuté de quelque 33 pour cent en 2000/01, après des baisses de respectivement 6 et 33 pour cent au cours des deux années précédentes. Les exportations continuent également de souffrir de la contrebande. Le commerce illicite des animaux vivants, des cuirs et des peaux est estimé à près de 85 millions de dollars pour 2001. Les importations sont elles aussi en baisse, à 1 558 millions de dollars en 2000/01, contre 1 611 en 1999/2000. Cette contraction tient à la diminution de la facture pétrolière. Grâce à la réduction des importations, mais surtout à l'augmentation des transferts courants

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
Balance commerciale	-10.4	-16.7	-17.7	-17.9	-19.7	-20.5
Exportations de biens (f.o.b)	7.9	7.5	7.6	7.1	7.9	8.1
Importations de biens (f.o.b)	-18.3	-24.2	-25.3	-25.0	-27.5	-28.6
Services, nets	2.1	1.8	2.3	2.2		
Revenu des facteurs, net	-1.0	-0.8	-0.9	-0.9		
Transferts courants, nets	10.8	7.8	11.0	12.4		
Solde des comptes courants	1.5	-7.9	-5.3	-4.2		

Source : Estimations et projections des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service sur les exportations de biens et de services (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

consécutives à l'arrêt des hostilités, le déficit des opérations courantes est passé de 5.3 à 4.2 pour cent du PIB entre 1999/2000 et 2000/01. La balance des paiements a bénéficié d'une amélioration significative du compte de capital, qui lui a permis de sortir d'un déficit de 31 millions de dollars en 1999/2000, pour afficher un excédent estimé à 212 millions en 2000/01. Cette nette embellie tient à la poursuite des versements effectués par les bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour financer la démobilisation, la reconstruction et le développement de l'Éthiopie. Enfin, la dégradation de la balance commerciale devrait se poursuivre, les importations augmentant plus rapidement que les exportations. L'Éthiopie devra donc continuer à améliorer ses transferts courants pour empêcher une aggravation de son déficit des opérations courantes.

L'encours de la dette extérieure éthiopienne était estimé, fin 2001, à 5.1 milliards de dollars. La dette multilatérale représentait 51 pour cent de ce total, et la dette publique bilatérale 46 pour cent (dont 30 pour cent dus au Club de Paris) ; les 2 pour cent restant étaient dus à des créanciers commerciaux. Le pays a atteint le point de décision en vue d'un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTTE renforcée en novembre 2001. En mars de la même année, il bénéficiait d'une réduction supplémentaire de sa dette publique de la part du Club de Paris. Les économies ainsi réalisées représentent en moyenne 96 millions de dollars par an sur les 30 prochaines années. Ces dispositions devraient permettre de réduire de moitié le ratio du service de la dette, qui passera d'environ 16 pour cent à 7 pour cent en 2003, pour descendre sous la barre des 4 pour cent à l'horizon 2021.

Questions structurelles

Depuis que l'Éthiopie s'est lancée sur la voie des réformes, en 1992, les pouvoirs publics s'attachent à accélérer la croissance et à lutter contre la pauvreté en favorisant le rôle du secteur privé dans l'économie. Même si le pays n'a pas encore réellement su tourner la page de la planification centralisée, les autorités redoublent d'efforts pour effacer l'héritage du contrôle étatique. Depuis la fin de la guerre, en 2000, et avec

le soutien de la Banque mondiale et du FMI, il a mis en chantier différentes réformes propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Parmi celles qui sont en cours de réalisation, il faut citer : *i)* la réorganisation de la fonction publique, avec l'adoption d'un code de déontologie et la mise en œuvre d'une politique salariale à moyen terme ; *ii)* le renforcement des capacités au sein des principales administrations, notamment le ministère des Perceptions et celui des Finances et du Développement économique, ainsi que dans le système judiciaire, à l'échelon des régions et des districts. Cette initiative concerne également le privé, avec l'établissement d'organismes de formation aux métiers de l'industrie et la création d'associations professionnelles ; *iii)* la réforme agricole, avec en particulier l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action destiné à accroître l'efficacité du marché des intrants, le réexamen, en coopération avec les régions, de la proclamation sur les terres afin de garantir une politique efficace d'occupation, et un programme de formation pour les exploitants ; *iv)* les lois et textes réglementaires, avec la révision du droit de la concurrence et un examen du régime effectif de location des terrains en milieu urbain ; *v)* la restructuration des services collectifs, entre autres par une participation accrue du privé et par l'introduction de cadres réglementaires ; et *vi)* la poursuite du programme de privatisation des entreprises parapubliques.

Ce programme a débuté en 1994. Malgré des évolutions et des inflexions, il cadre toujours avec le principal objectif énoncé en 1991 dans la politique économique éthiopienne. Il demeure conçu pour soutenir l'économie sur la voie du développement et de la croissance durables. En 1994, l'État en a confié l'application à l'Agence éthiopienne pour la privatisation (*Ethiopian Privatisation Agency – EPA*), créée à cette occasion. Celle-ci a commencé par céder des entités de petite taille opérant dans le commerce de détail et l'hôtellerie, ainsi que de petites entreprises industrielles et agroalimentaires. Ce choix s'explique par la volonté des pouvoirs publics d'acquiescer une expérience concrète dont ils pourraient faire usage ultérieurement, lors de la cession plus complexe d'établissements de moyenne ou grande taille. Quant à la procédure, les appels d'offres concernant cette première phase étaient réservés aux

ressortissants du pays et portaient sur la totalité de chaque entité économique. Pour les autres entreprises, l'EPA invite les investisseurs, nationaux ou étrangers, à participer à des programmes d'expansion ou d'amélioration conjointement avec l'État ou bien à racheter la totalité de l'entreprise. En avril 2002, 200 entités avaient été privatisées et 113 autres devraient l'être sur la période 2002/03-2003/04. Selon le gouvernement, des préparatifs sont en cours pour 81 entreprises avec l'aide de consultants étrangers, et pour 32 autres avec la participation de spécialistes éthiopiens. On voit mal toutefois comment ce programme pourrait être respecté, compte tenu de la lenteur des progrès réalisés à ce jour. Ainsi, en 2000/01, l'État a mis en vente 14 entreprises qui avaient déjà été proposées plus d'une fois. Seules sept d'entre elles ont fait l'objet d'une offre qui, dans trois cas, n'a pas encore abouti. Dans les deux premiers (les tanneries *Addis Ababa Tannery S.C.* et les chaussures *Tikur Abay Shoe S.C.*), le soumissionnaire n'a pu satisfaire aux exigences de l'EPA, dans le troisième (les tanneries *Kombolcha Tannery S.C.*), il avait lui-même fixé des conditions préalables à cet organisme. La lenteur qui caractérise ce programme se double d'une incertitude : on ne sait toujours pas si l'État a défini précisément à quelle échéance il entend s'être séparé de toutes ses participations.

Dans le secteur des finances, les pouvoirs publics ont adopté plusieurs mesures afin d'en accroître la compétitivité et la solidité, de façon à favoriser le développement économique et la concurrence. Cette ambition passe par l'offre, sur l'ensemble du pays, d'une palette attractive d'instruments d'épargne et par une affectation efficiente des ressources aux emprunteurs. Le gouvernement a révisé en 2001 sa stratégie à moyen terme pour le secteur financier. Les nouvelles dispositions concernent notamment *i)* l'adoption par la NBE, en mars 2002, de règles mettant l'Éthiopie en conformité avec les meilleures pratiques internationales relatives aux provisions pour créances irrécouvrables et autres actifs douteux ; *ii)* le feu vert officiel à la création d'une association des banquiers ; *iii)* des mesures destinées à renforcer la NBE, à la suite d'une étude approfondie et toujours en cours. Il s'agit notamment de revoir la loi bancaire de façon

à accroître l'autonomie de l'institut d'émission ; *iv)* la restructuration du bilan de la banque éthiopienne d'affaires et du BTP (*Construction and Business Bank of Ethiopia*) en vue de sa cession, sur la base des recommandations de la NBE ; *v)* les premiers pas d'un plan de restructuration destiné à redresser la situation financière de la banque éthiopienne de développement (*Development Bank of Ethiopia*) ; *vi)* l'incitation des organes de l'administration publique à travailler avec la ou les banque(s) de leur choix ; et *vii)* l'habilitation des banques privées à conclure des contrats de gestion avec des établissements étrangers.

Le gouvernement a également pris des dispositions spéciales, dans la lignée de l'assistance technique fournie par le FMI et la Banque mondiale, pour renforcer la banque commerciale éthiopienne (*Commercial Bank of Ethiopia – CBE*). Avec 80 pour cent des dépôts et environ 60 pour cent des prêts bancaires, cet établissement conserve un rôle dominant dans le secteur financier. Néanmoins, le contrat de gestion signé avec une banque étrangère en juin 2001 n'a pas été exécuté, pour cause de retrait de ce partenaire en janvier 2002. Sur l'année 2001, la CBE a connu une forte détérioration de sa situation financière : les créances irrécouvrables sont passées d'environ 29 pour cent des prêts totaux fin 2000 à 39 pour cent douze mois plus tard. Trois décisions ont été prises à cet égard depuis le début 2002. Tout d'abord, une nouvelle direction a été nommée, avec pour mission de faire fonctionner l'établissement selon les principes commerciaux. Ensuite, un contrat de performance a été conclu entre l'État et cette nouvelle direction, en juin 2002. Enfin, en vue d'aider cette nouvelle direction, la CBE passera un accord de jumelage avec des établissements étrangers de renom ou fera appel à des consultants qui en sont issus. Afin d'améliorer, à terme, la situation financière de la CBE, l'État a également décidé que la banque centrale cesserait de lui prêter des fonds. Par ailleurs, la décision d'accorder des prêts sera transférée du conseil d'administration à la direction. Enfin, à la suite d'accusations lancées par la Commission éthiopienne de lutte contre la corruption (*Ethiopian anti-Corruption Commission*), 28 anciens responsables, 13 dirigeants en fonction (et notamment le président et le vice-président) et douze emprunteurs privés de la banque ont été arrêtés.

Contexte politique et social

Le fonctionnement institutionnel de l'Éthiopie est démocratique et le gouvernement ne relâche pas ses efforts pour consolider la gouvernance et les institutions démocratiques. Des élections législatives ont eu lieu en mai 2001 et un nouveau président a été élu par le parlement en octobre 2001. Le gouvernement a ensuite été restructuré, le nombre de ministères passant de 25 à 18, parmi lesquels trois nouveaux ministères de coordination, chargés du développement rural, du renforcement des capacités et du développement des infrastructures. Les pouvoirs publics préparent également un programme national de renforcement des capacités qui, conjugué aux actions du nouveau ministère en charge de ce chantier, doit apporter des solutions précieuses aux limitations dont souffre le pays dans ce domaine.

L'Éthiopie a amélioré ses relations avec ses voisins. Après la signature de l'accord de paix avec l'Érythrée, en 2000, les deux belligérants ont accepté de s'en remettre au verdict de la Commission de délimitation des frontières nommée par les Nations unies. Des tensions demeurent cependant, car la démarcation au sol n'a pas encore eu lieu. La normalisation n'est donc pas totale. Néanmoins, les efforts déployés de part et d'autre, ainsi que la présence d'une mission des Nations unies de 4 200 personnes dans les deux pays permettent de préserver la paix. Des tensions politiques internes dues à des dissensions survenues en 2001 au sein du FPLT (Front populaire de libération du Tigré), principale formation au pouvoir, ont aussi été constatées. Ces différends font planer des incertitudes politiques et ont conduit à l'arrestation de membres importants de la coalition qui gouverne le pays et de personnalités du monde des affaires, sous des accusations de corruption. La rumeur veut toutefois que certains de ces emprisonnements aient eu une motivation politique, ce qui jette un doute sur la pureté des intentions.

Les premières mesures de lutte contre la corruption ont suscité des inquiétudes en matière de droits de l'homme. À la suite de la révocation et de la mise en détention du Vice-premier ministre, en 2000, plusieurs hauts fonctionnaires ont perdu leur poste pour cause

de corruption, sans toutefois, pour la plupart, être déférés devant les tribunaux. D'où l'accusation de motivations politiques et non déontologiques. En mai 2001 une commission fédérale de déontologie et de lutte contre la corruption (*Federal Ethics and anti-Corruption Commission* – FEACC) a été créée, rattachée aux services du Premier ministre. Cet organisme a déposé plainte contre certains des politiciens et hommes d'affaires arrêtés en 2000.

La misère sous toutes ses formes est particulièrement importante en Éthiopie, qui demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. L'extrême pauvreté est exacerbée par une profonde vulnérabilité et par de très forts écarts dans l'accès aux denrées essentielles. Pour la majorité des pauvres vivant en Éthiopie, la sécurité alimentaire reste problématique même lorsque les conditions météorologiques sont bonnes : ce phénomène structurel touche chaque année 2 à 3 millions de personnes, et en premier lieu les pauvres. Il est souvent exacerbé par de graves sécheresses. Le gouvernement a placé la réduction de la pauvreté au cœur de sa stratégie de croissance à moyen terme, comme l'atteste le texte complet du CSRP établi à l'issue de larges consultations. Une première version de ce document a été adressée aux partenaires de développement du pays en juillet 2002, pour commentaires. La version finale était attendue en décembre 2002. Dans sa forme préliminaire, ce document cible directement les pauvres et les personnes vulnérables en centrant les activités de développement sur l'agriculture. En effet, ce secteur fait vivre 85 pour cent de la population et c'est de lui que dépendra, à terme, la sécurité alimentaire des Éthiopiens. L'objectif clé annoncé consiste à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macro-économique. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire le taux de pauvreté d'environ 10 pour cent (soit quelque 4 points de pourcentage) par rapport aux 44 pour cent de l'exercice 1999/2000.

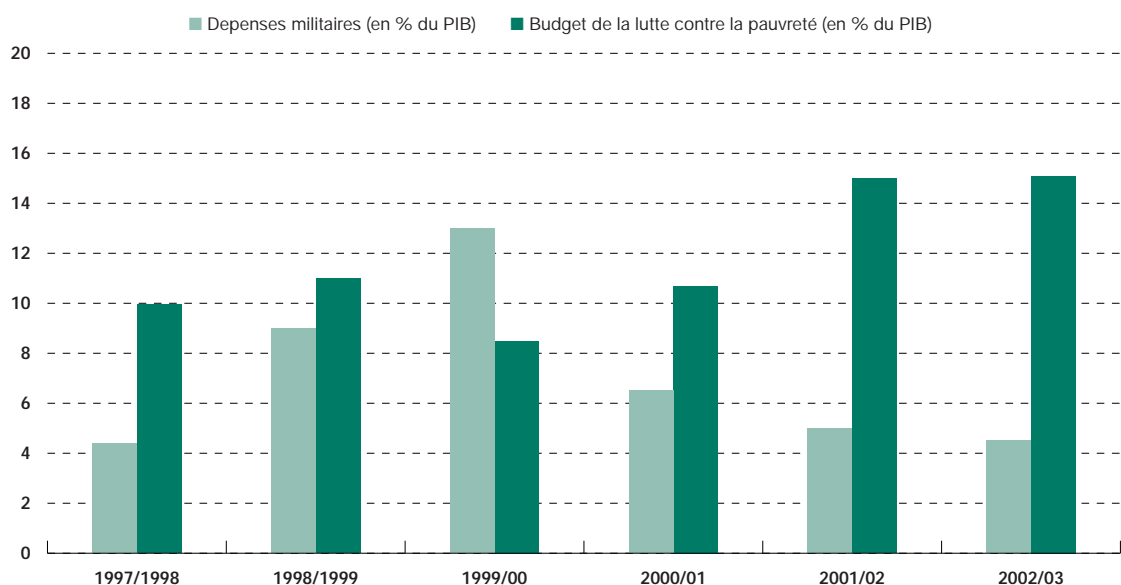
Le recentrage récent des dépenses publiques au profit de la lutte contre la pauvreté a entraîné une hausse des dépenses de santé par habitant en termes réels. Après avoir baissé de près d'un quart entre 1998/99 et 1999/2000, celles-ci ont progressé de près de 50 pour cent en 2000/01. Cependant, compte tenu de la faiblesse

des niveaux passés, toute amélioration prendra forcément beaucoup de temps. Seuls 46 pour cent de la population ont actuellement accès à des services de santé. On dénombre en moyenne quatre médecins pour 100 000 habitants, 24 pour cent seulement des Éthiopiens disposent de l'eau potable et 15 pour cent de réseaux d'assainissement. A cela se conjuguent des problèmes de qualité des infrastructures et des équipements, souvent délabrés, et le manque de médicaments essentiels. La politique publique de santé repose sur un système baptisé, en anglais, *Health Extension Package* (HEP), qui s'appuie sur la communauté et s'attache à la fois à l'environnement et aux conditions de vie. Le principal objectif de cet ensemble de mesures consiste à améliorer l'accès et l'équité *via* des services de santé communautaires, en insistant fortement sur la prévention et la sensibilisation aux problèmes sanitaires. La mise en œuvre de ce HEP doit démarrer en 2002/03. La lutte contre le sida, dans un pays qui compte près de 10.6 pour cent d'adultes séropositifs, constitue un autre défi de première importance. Pour combattre cette pandémie, l'Éthiopie a défini un cadre stratégique de réponse nationale au VIH/sida (*National Response Strategic Framework to HIV/AIDS*), qui couvre la période 2002-04 et vise à

réduire de 25 pour cent en cinq ans le taux de progression du virus. Un programme pluri-sectoriel est également en cours d'application dans ce domaine. Par ailleurs, l'État finance directement des ONG et des organisations de la société civile qui participent à la lutte contre ce fléau, selon un principe d'abondement. Des antennes VIH/sida, créées aux niveaux de la fédération, des régions et des districts, sont chargées de suivre la mise en œuvre de ce programme.

La priorité récemment accordée à la lutte contre la pauvreté a également permis une forte augmentation des dépenses d'éducation par habitant. Après avoir reculé en termes réels d'environ 6 pour cent entre 1998/99 et 1999/2000, elles ont progressé de quelque 30 pour cent en 2000/01. Le taux d'inscription dans le primaire enregistre une hausse significative depuis quatre ans. Le bilan du programme de développement du secteur éducatif publié en février 2001 montre que le taux brut de scolarisation primaire a atteint 51 pour cent en 2000, contre 42.9 en 1996. En chiffres nets, ce taux est passé, entre 1996 et 1999, de 21.5 à 36.6 pour cent pour les filles et de 32.3 à 51.2 pour cent pour les garçons. Le système éducatif continue néanmoins de souffrir de problèmes quantitatifs et qualitatifs : manque

Figure 6 - La réduction des dépenses militaires contribue à faire reculer la pauvreté



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités locales.



de locaux, d'enseignants, de manuels scolaires essentiels et d'autres matériels pédagogiques ; mauvaise qualité des programmes ; et forts taux de redoublement et d'abandon, en particulier chez les filles. D'une manière générale, seule la moitié des élèves inscrits va jusqu'au terme de ce cycle. Dans la version préliminaire du CSRP, l'objectif pour l'éducation consiste à garantir une

éducation élémentaire à tous les citoyens, tout en améliorant la qualité des programmes, qui doivent notamment être adaptés à l'évolution socio-économique du pays. Dans cette perspective, le gouvernement s'est engagé, par ce CSRP, à atteindre dans le primaire un taux brut d'inscription de 65 pour cent à l'horizon 2004/05.

